

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE HAUSSE DES PENSIONS DES VEUVES DES ANCIENS COMBATTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vu le nombre de coquelicots qui fleurissent dans cette enceinte, j'espère que personne ne s'opposera à cette motion très raisonnable.

Je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-LesLes (M. Douglas):

Qu'en commémoration du Jour du Souvenir, la Chambre exprime l'espoir que des mesures seront bientôt prises pour améliorer la situation de toutes les veuves d'anciens combattants du Canada en majorant leur pension.

**M. l'Orateur:** Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

##### LA TAILLE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor.

D'après le budget supplémentaire (A) qui a été déposé hier, le gouvernement a encore pas mal de chemin à parcourir avant d'arriver à juguler ses dépenses. En réalité, au mois d'avril, le ministre des Finances prévoyait des dépenses de 26.9 milliards de dollars mais d'après le budget supplémentaire qui a été déposé hier, les dépenses atteindront 47.8 milliards de dollars, ce qui représente une somme de \$4,561 par travailleur.

Le gouvernement compte-t-il rectifier les prévisions qu'il a faites au mois d'avril et dévoiler ses projets de dépenses à la Chambre? Par ailleurs, le président du Conseil du Trésor va-t-il s'engager sans ambages à ne pas demander à la Chambre l'autorisation de faire d'autres dépenses d'ici la fin de l'exercice financier actuel?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, les dépenses du gouvernement s'élèveront au total à 48.3 milliards de dollars pour l'année financière 1978-1979; cette somme comprend les dépenses budgétaires et non budgétaires prévues. Le total des dépenses prévues dans le budget principal des dépenses et dans les budgets supplémentaires qui ont été ou qui seront déposés pourrait être supérieur à cela.

Comme toujours, nous nous sommes engagés à respecter certains plafonds en 1976, 1977 et 1978. En 1976, nous sommes parvenus à dépenser 1 milliard de dollars de moins que le plafond prévu; en 1977, nous sommes arrivés près de 1 milliard en-deçà du plafond et nous ne dépasserons pas le plafond de 48.3 milliards de dollars en 1978-1979.

**M. Andre:** Une question supplémentaire. Le président du Conseil du Trésor sait très bien que le gouvernement ne peut y

#### Questions orales

arriver qu'en manipulant les comptes des sociétés de la Couronne, et notamment ceux de la SCHL. Dans le budget supplémentaire qui a été déposé hier, on peut constater qu'une somme de 200 millions de dollars a été transférée de la rubrique «capital» à la rubrique «fonctionnement».

Si cette somme n'était pas nécessaire au titre des dépenses de capital, à la suite des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, comment le président du Conseil du Trésor peut-il justifier cette hausse des dépenses de fonctionnement et pourquoi n'a-t-il pas purement et simplement supprimé cette somme de 200 millions de dollars dont on n'a vraiment pas besoin cette année, d'après le budget supplémentaire.

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, depuis des années le gouvernement demande à la Chambre d'approuver ses dépenses surtout par le biais du budget principal des dépenses, mais aussi par le biais des budgets supplémentaires qui sont déposés avant la fin de l'année financière. Pour ce qui est de la réduction des dépenses, à la suite de décisions prises par l'exécutif une fois les montants autorisés par le Parlement, les redressements de ce genre ne figurent pas habituellement dans les budgets supplémentaires des dépenses.

● (1417)

L'exécutif est autorisé à dépenser jusqu'à tel montant, mais il est entièrement libre de dépenser moins, et c'est ce que nous ferons.

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Un examen de ces prévisions budgétaires et du budget principal des dépenses révèle que le secteur de croissance la plus rapide des dépenses du gouvernement est celui de l'exploitation. Cette année, dernière année du programme de lutte contre l'inflation, qui demande aux travailleurs canadiens de maintenir leurs majorations salariales à moins de 6 p. 100, les dépenses d'exploitation du gouvernement augmentent de plus de 14 p. 100, soit de plus que le double.

Le président du Conseil du Trésor nous dirait-il, par une déclaration à l'appel des motions ou encore devant le comité approprié, comment, et plus important encore, quand les dépenses d'exploitation du gouvernement seront ramenées, pour le moins, au niveau de croissance de l'ensemble de l'économie?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, si le député veut bien examiner le discours que j'ai fait lors du débat sur l'Adresse, il constatera que dans certains domaines de croissance, lui et moi ne nous entendons pas sur ce que nous appelons les dépenses directes du gouvernement. La section sur les versements de transferts de nos dépenses comprend les transferts aux personnes et aux provinces dont la formule prévoit une augmentation inexorable.

Nous essayons de négocier avec les provinces dans l'espoir de les associer à un programme de modération générale. L'exploitation directe du gouvernement fédéral l'an prochain aura un facteur de croissance de 0.8 p. 100 comparativement à cette année; à vrai dire, abstraction faite du ministère de la Défense, en dollars absolus, on dépensera moins dans ce secteur l'an prochain que cette année.